

*Royaume du Maroc*  
*Ministère des Affaires Etrangères*  
*et de la Coopération*



المملكة المغربية  
وزارة الشؤون الخارجية  
والاندلس

*Direction de l'Union Européenne*  
*Et des Processus Méditerranéens*

مديرية الاتحاد الأوروبي  
والمسلسلات المتوسطية

**Rencontre de Madame la Ministre Déléguée**  
**Avec les Ambassadeurs des Etats membres de**  
**l'Union européenne**

**Rabat, le 03 décembre 2013**

## **Sommaire**

- **Eléments de langage**
- **Fiche sur le renouvellement du Protocole de Pêche**
- **Tableau des répartitions des quotas de pêche**
- **Déclarations explicatives de certains Etats membres de l'UE**
- **Argumentaire concernant le Protocole de Pêche**
- **Fiche sur les relations Maroc-UE**

## Eléments de langage

- Souligner la qualité des relations qui lient le Maroc et l'UE et qui ne cessent de se renforcer davantage depuis l'adoption du Statut avancé qui offre des perspectives réelles de coopération entre les deux parties dans plusieurs domaines.
- Préciser que le renouvellement du Protocole de pêche renforce l'arsenal juridique évolutif liant les deux parties et constitue un élément important du Partenariat maroco-européen mutuellement bénéfique.
- Rappeler le rejet par le Parlement européen en 2011 de l'ancien Protocole en contradiction avec la volonté des deux parties de poursuivre la coopération fructueuse dans le domaine halieutique.
- Mettre en exergue la réponse favorable du Maroc à la demande de la Commission européenne et des Etats membres de l'UE à rouvrir les négociations pour le renouvellement dudit Protocole, et ce malgré l'impact négatif ressenti auprès de l'opinion publique marocaine.
- Souligner l'esprit positif et constructif qui a guidé les négociations entre les deux parties et qui a abouti à la conclusion d'un Protocole qui tient compte des intérêts du Maroc et de l'UE.
- Se féliciter des étapes franchies, notamment en ce qui concerne le paraphe et la signature dudit Protocole par les deux parties.
- Exprimer, néanmoins, l'incompréhension du Maroc concernant les positions de certains Etats membres de l'UE à l'égard de ce Protocole : (Danemark et la Suède ont voté contre/ Royaume Uni, la Finlande et les Pays-Bas se sont abstenus / Allemagne Autriche et l'Irlande voté pour et cosigné une déclaration).
- Souligner que ces positions pourraient influencer négativement le vote au Parlement européen concernant ledit Protocole.
- Saluer la contribution positive de la Commission européenne, de certains Etats membres de l'UE et du Service Européen pour l'Action Extérieure qui a favorisé le vote positif au sein de la Commission de fond (Pêche) et des deux Commissions pour avis (Développement et Budgets) au sein du PE.
- Souligner l'accroissement de l'activisme des eurodéputés pro-polisario visant à influencer les membres du Parlement européen en vue de rejeter, une deuxième fois, ledit Protocole, lors du vote en session plénière, prévu le 10 décembre 2013.
- Mettre en exergue l'objectif de cette démarche malveillante visant à politiser cet Accord à caractère économique et à freiner la dynamique ascendante des relations entre le Maroc et l'UE.
- Exhorter les Etats membres de l'UE à sensibiliser les eurodéputés quant à l'importance de l'adoption de ce Protocole maroco-européen.
- Noter qu'un deuxième rejet dudit Protocole par le PE aura des conséquences négatives sur la pérennité du Partenariat exemplaire qui lie le Maroc et l'UE.

## Fiche sur le renouvellement du Protocole de pêche

Depuis 1988, la coopération Maroc-UE dans le domaine de la Pêche est régie par les accords bilatéraux fixant les conditions d'exercice de la pêche des navires européens dans les eaux marocaines. Quatre accords de Pêche ont été conclus entre les deux parties conformément à la Politique commune de la Pêche européenne (PCP), politique en vertu de laquelle la Commission européenne négocie au nom des Etats membres l'accès de ses navires au surplus de stocks dans la Zone Economique Exclusive (ZEE) des pays tiers. Dans le cadre des trois premiers accords conclus avec l'UE (1988-1992 ; 1992-1995 et 1995-1999), le Maroc a affirmé explicitement la juridiction marocaine sur sa ZEE.

L'actuel accord de partenariat dans le secteur de la pêche est entré en vigueur, le 28 février 2007, pour une période de quatre ans. Il a été tacitement reconduit, du 28 février 2011 au 27 février 2015. Le Protocole annexé à l'accord a expiré, le 27 février 2011.

Un nouveau protocole, qui reprend quasiment les mêmes conditions que son prédécesseur, prolonge celui-ci d'un an. Il a été négocié en février 2011 et appliqué à titre provisoire jusqu'en décembre 2011, date à laquelle le Parlement européen a décidé de le rejeter.

Les principales phases concernant les négociations du nouveau protocole se présentent comme suit :

- 14 février 2012 : Le Conseil de l'UE a adopté une décision autorisant l'ouverture de négociations avec le Maroc pour un nouveau protocole de pêche, en soulignant la nécessité du respect des recommandations du PE. La délégation suédoise a voté contre, tandis que les délégations de la Finlande, du Royaume-Uni et des Pays-Bas se sont abstenues.
- 20 avril 2012 : Visite à Rabat de la Commissaire européenne chargée des Affaires Maritime et de la Pêche au cours de laquelle elle a convenu avec le Ministre marocain de l'Agriculture et de la Pêche d'élaborer un document de cadrage.
- 08 et 09 novembre 2012 : Lancement du premier round de négociations formelles à Rabat.
- 18 et 19 juillet 2013 : Tenue à Rabat du 6<sup>ème</sup> et dernier round des négociations.
- 24 juillet 2013 : Paraphe, à Rabat, du nouveau Protocole à l'accord.
- 27 septembre et 4 octobre 2013 : Le Conseil a procédé à l'examen du nouveau Protocole.
- 30 octobre 2013 et 06 novembre : lors de ses deux réunions le COREPER du Conseil de l'UE a examiné et validé, à la majorité qualifiée, le projet de décision sur la signature dudit protocole.
- 4 novembre 2013 : avis juridique émis par le PE sur le Protocole. Cet avis ne diffère pas des précédents avis juridiques du PE sur le Protocole en question. Les rédacteurs de cet avis s'interrogent sur l'exercice de la pêche dans la ZEE concernant le Sahara.
- 15 novembre 2013 : Le Conseil a voté lesdites décisions sans débat.

Les principales positions des Etats membres sont comme suit :

- Le Danemark et la Suède ont voté contre l'adoption dudit Protocole et ont présentés des déclarations explicatives.
- Le Royaume Uni, la Finlande et les Pays-Bas se sont abstenus et ont présentés des déclarations explicatives.
- L'Allemagne a voté en faveur du Protocole et a présenté une déclaration explicative de sa position. L'Autriche et l'Irlande ont cosigné cette Déclaration.

Les déclarations ont porté principalement sur la question du Sahara, et ont évoqué, également, le développement durable, les droits de l'Homme et les bénéfices escomptés de ce protocole pour l'UE.

- 18 novembre 2013 : signature du Protocole, à Bruxelles, par M. Aziz Akhannouch, Ministre de l'Agriculture et de la Pêche Maritime, et M. Vinciuonas Arunas, Président du Comité des Représentants Permanents des États membres de l'UE et Ambassadeur représentant permanent adjoint de la Lituanie.

Il est à souligner que les votes des pays au Conseil de l'UE ne se reflètent pas dans la répartition des quotas pour les stocks C (provinces du Sud) et qui met en évidence l'importance des possibilités de pêches allouées aux Pays-Bas (en tête), suivies Lituanie, de Lettonie, d'Allemagne, d'Irlande, de Pologne et de Royaume-Uni. Les parts de ces pays sur ces Stocks (petits pélagiques) dépassent, paradoxalement, de très loin celles imparties à l'Espagne et au Portugal.

### **Discussions du Protocole de pêche au sein du Parlement européen**

Après le paraphe du Protocole de pêche, le 24 juillet 2013, par le Maroc et l'Union européenne, les discussions sur ledit Protocole ont commencé au niveau du Parlement européen. Ainsi trois Commissions ont été désignées afin de se prononcer sur le Protocole, à savoir : la Commission de fond (Pêche) et deux Commissions pour avis (Développement et Budgets).

Lors des discussions sur ledit Protocole au niveau des Commissions précitées, les membres hostiles au Maroc ont tenté de minimiser les avancées notables du nouveau Protocole, alors qu'il prend en considération les recommandations du Parlement européen formulées lors du rejet de l'ancien Protocole, en décembre 2011.

La Commission du Développement a désigné Monsieur, Cristian Dan Preda (Roumanie, PPE), membre du Groupe d'Amitié Maroc – UE au Parlement européen, celui-ci a élaboré un rapport dans lequel il recommande l'adoption du Protocole. Le vote au niveau de cette Commission a été en faveur du Protocole (15 pour, 11 contre et 0 abstention), même si plusieurs membres hostiles au Maroc y siègent.

Pour sa part, la Commission des Budgets, a désigné Monsieur François Alfonsi (France, Verts), qui a demandé dans son projet d'avis de rejeter le Protocole de pêche. Sa tentative a été vouée à l'échec, étant donné que les membres de cette Commission ont voté contre son projet d'avis, et donc pour l'accord de pêche. Le vote s'est décliné comme suit : (23 contre, 9 pour et 0 abstention).

S'agissant de la Commission de fond (Pêche), elle a désigné Mme Carmen Fraga (Espagne, PPE), qui a élaboré un rapport recommandant l'adoption du Protocole de pêche. Les membres de la Commission ont donc voté pour le rapport mais avec un écart serré (13 pour, 08 contre et 02 abstentions).

Les membres qui ont voté contre le Protocole de pêche au niveau de la Commission de fond sont :

- Ulrike Rodust (Allemagne, S&D).
- Isabella Lovin (Suède, Verts).
- Nils Torvalds (Finlande, ALDE).
- John Stewart Agnew (RU, Groupe Europe Liberté Démocratie).
- Ian Hughton (RU, Verts).
- Raul Romeva (Espagne, Verts).
- Omarjee Younous (France, GUE).
- Ivo Vajgl (Slovénie, ALDE).

De même, les membres qui se sont abstenus sont les suivants :

- Antonello Antinoro (Italie, PPE).
- Crescenzo Rivellini (Italie, PPE).

Il y a lieu de souligner que deux eurodéputés italiens, avaient promis de voter en faveur dudit Protocole, se sont abstenus, ce qui nous amène à s'interroger sur les démarches menées par nos adversaires, notamment, suite à la dernière visite de abdelazziz el marrakchi en Italie.

Il y a lieu de remarquer qu'un activisme des pro-polisario au niveau de l'Italie se renforce de plus en plus, et qui se répercute au niveau du Parlement européen. A cet effet, l'eurodéputé Pino Arlacchi (Italie, S&D), connu pour son hostilité à l'égard du Maroc, organisera au siège du Parlement européen le 04 décembre 2013, une réunion qui verra la participation de l'italien M. Francesco Bastagli, ancien représentant spécial de l'ONU pour « le Sahara occidental » en tant que speaker.

En outre, les membres hostiles au Maroc au sein du Parlement européen, ont organisé avec la collaboration de certains pseudos activistes sahraouis, des séminaires au sein de l'hémicycle européen, afin d'influencer les eurodéputés et les inviter à voter contre ledit Protocole.

Dans le même cadre, une alliance impliquant la Gauche Unitaire Européenne, le Groupe des Verts et quelques membres de l'ALDE, s'est construite en vue de faire rejeter le Protocole de pêche.

Il y a lieu de souligner que les manœuvres de nos adversaires se multiplient davantage, avec l'approche du vote en session plénière, afin de rassembler le maximum d'eurodéputés, notamment, ceux qui sont neutres pour faire avorter le Protocole de pêche paraphé par les deux parties en juillet dernier.

Afin de contrecarrer ces manoeuvres, visant les intérêts du Royaume du Maroc avec le L'union européenne, ce Département a saisi nos Ambassades auprès des Etats membres l'UE afin de sensibiliser les eurodéputés amis et neutres de leurs pays d'accréditation pour voter en faveur du Protocole de pêche.

Dans le même cadre, les deux chambres du Parlement marocain ont été invitées à se mobiliser auprès des eurodéputés afin d'expliquer les avantages que procure le Protocole pour les deux parties.

La Mission du Royaume du Maroc auprès de l'UE, a eu des contacts avec les eurodéputés les plus influents au sein des principaux groupes parlementaires ainsi qu'auprès de plusieurs Représentations Permanentes des pays membres auprès de l'UE (Allemagne, Pologne, Lituanie, Grèce, Italie, Espagne, France), en perspective du vote en plénière prévu, le 10 décembre courant, où tous les scénarii restent envisageables.

Même si les présidents des Groupes les plus importants au PE (PPE et S&D) ont indiqué que leurs groupes respectifs voteraient en faveur du Protocole de pêche, il n'en demeure pas moins qu'il faut rester vigilant étant donné que plusieurs eurodéputés ne se conforment pas aux consignes de vote exprimés par leurs groupes politiques pour divers raisons (intérêt national, pression de certaines ONG,...).